

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE PANIER DU VERT

Route de Catus
46150 CATUS
France

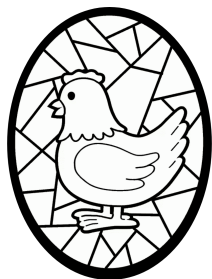
N° : FAC00000007

Date : 30/03/2025

N° client : 17

Réf. : Réf. aux BDL00000006 BDL00000033 BDL00000074 BDL00000101

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000006 du 04/03/2025					
PONTE 02.03.25 DLC 30.03.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	25,00	Boites	2,40 €	60,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	25,00	Boites	1,20 €	30,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				90,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000033 du 10/03/2025					
PONTE 09.03.25 DLC 06.04.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	25,00	Boites	2,40 €	60,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	25,00	Boites	1,20 €	30,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				90,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000074 du 18/03/2025					
PONTE 16.03.25 DLC 13.04.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	10,00	Boites	2,40 €	24,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	25,00	Boites	1,20 €	30,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				54,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000101 du 25/03/2025					
PONTE 23.03.25 DLC 20.04.25					
Boite de 12 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 12	25,00	Boites	2,40 €	60,00 €	5,50%
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	25,00	Boites	1,20 €	30,00 €	5,50%



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE PANIER DU VERT

Route de Catus
46150 CATUS
France

N° : FAC00000007

Date : 30/03/2025

N° client : 17

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Sous-total bon de livraison				90,00 €	

Détail de la TVA				Total HT	324,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	17,82 €
Réduite	324,00 €	5,50%	17,82 €	Total TTC	341,82 €
Règlement				Chèque	
Echéance(s)				341,82 € au 30/04/2025	

Le montant total s'élève à trois cent quarante et un euros et quatre-vingt-deux centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).